

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 mars 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la représentante des Cèdres, Thérèse Lemelin, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la mairesse de Saint-Clet, Nicole Loiselle, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et le directeur des ressources humaines et du développement social durable, Simon Bellemare, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Est absente la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-03-27-01

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 55.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-03-27-02

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec le changement au point 6.2. « Lac-à-l'épaule : suivi et positionnement » qui est reporté après le point 22. « Période de questions allouée aux citoyens » et qui devient le point 23. Le point 23. « Clôture ou ajournement de la séance » devient le point 24.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

Aucun sujet traité.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL ET RÉSOLUTIONS À RÉITÉRER

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au conseil et des résolutions à réitérer.



INSTALLATION DE PONCEAUX SOUS L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT la problématique de débordement de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT l'« Étude d'assainissement agricole du bassin versant de la rivière Delisle » présentée par le Service de l'hydraulique agricole du ministère de l'Agriculture en janvier 1979, l'« Étude de débordement de la rivière Delisle » présentée par le Groupe-conseil LaSalle le 29 novembre 2000 et l'« Étude sur les débordements de la rivière Delisle et du cours d'eau Léger » présentée par Robert S. Broughton et Graham K. Holder en mars 2004;

CONSIDÉRANT les rencontres avec les représentants des municipalités, du ministère des Transports et du bureau de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois;

CONSIDÉRANT les données hydrauliques de la rivière Delisle et des solutions connues par l'« Étude sur le débordement de la rivière Delisle et du cours d'eau Léger » pour éviter les inondations;

CONSIDÉRANT la résolution CA 09-02-11-13;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de réitérer** la demande auprès de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du ministère des Transports pour l'installation de ponceaux sous l'autoroute 20 afin d'éviter les inondations récurrentes sur la rivière Delisle tel que détaillé dans l'« Étude sur les débordements de la rivière Delisle et du cours d'eau Léger » présentée par Robert S. Broughton et Graham K. Holder en mars 2004.

Proposition adoptée.

TERRAINS DEMANDÉS AUX MUNICIPALITÉS À TITRE GRATUIT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la population sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la position stratégique de la MRC comme porte d'entrée du Corridor de commerce Québec-Ontario et les nombreux projets majeurs en cours sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, notamment l'autoroute 30, l'hôpital régional du CSSS, le Complexe intermodal du Canadien Pacifique, l'augmentation de la population se poursuivra;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec prévoient 186 000 habitants en 2031 (la population était de 137 618 en décembre 2011);

CONSIDÉRANT les besoins immédiats et futurs pour de nouveaux établissements pour les deux commissions scolaires desservant le territoire de la MRC, soient Lester B. Pearson et des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne finance plus le coût des terrains nécessaires à la construction de nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande que le financement du terrain soit assumé par la municipalité où sera localisée la nouvelle école;



CONSIDÉRANT QUE le principal élément qui cause d'une part des délais considérables pour la construction des écoles et qui, d'autre part, provoque des dysfonctions urbaines majeures vient du non-financement pour le coût d'acquisition du terrain par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire au soutien de la décision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datant de 1995, de ne pas financer le coût pour l'acquisition d'un terrain est qu'il considère « normal que la municipalité s'implique financièrement pour favoriser cette amélioration de services pour ses citoyens »;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire au soutien de la décision du ministère de ne pas financer le coût pour l'acquisition d'un terrain s'appuie d'une part sur le déni d'une compétence entièrement de niveau provincial, soit l'éducation, et d'autre part, sur des éléments non fondés;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Vaudreuil-Soulanges paient des impôts pour l'éducation, des taxes municipales pour les services municipaux et des taxes scolaires pour les services éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est délimité par le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la province de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les particularités du découpage territorial des municipalités de Vaudreuil-Soulanges font en sorte que la clientèle d'une école de niveau primaire provient de plus d'une municipalité, principalement pour la clientèle anglophone;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne peut exiger d'un promoteur la cession d'un terrain pour l'implantation d'une école, les projets de développement domiciliaire dans Vaudreuil-Soulanges ayant une dimension beaucoup plus petite que le territoire desservant la clientèle d'une école, même du niveau primaire;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle d'une école ne dessert pas un seul projet de développement domiciliaire et que cette clientèle ne vient pas d'une seule municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1559 étudiants de la Commission scolaire Lester B. Pearson, dont 50 du préscolaire, 341 du primaire et 1168 du secondaire, doivent traverser les ponts pour se rendre sur l'île de Montréal pour avoir accès à une école;

CONSIDÉRANT QUE le financement des terrains pour la construction des écoles par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en conformité avec la Loi, réglerait tant le problème de délais que de localisation;

CONSIDÉRANT QUE les autres ministères et organismes gouvernementaux financent le coût des terrains pour l'implantation de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT le rapport du comité régional d'aménagement du 29 juin 2011 et de son adoption par le conseil du 24 août 2011 relatif au non-financement du coût des terrains pour la construction de nouvelles écoles par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la rencontre entre les représentants de la MRC et des commissions scolaires de Lester B. Pearson et des Trois-Lacs le 18 avril 2012 relative à la problématique du financement du coût du terrain pour la construction de nouvelles écoles;



CONSIDÉRANT la résolution CA 12-06-13-18 de réitérer notre demande;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-04

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de réitérer** notre demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, de réviser la position de son ministère aux fins de financer l'acquisition des terrains pour la construction des écoles, et ce, dans le respect des niveaux de compétence et des pouvoirs de taxation des gouvernements provinciaux et municipaux;

que le gouvernement apporte les modifications nécessaires à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux fins de ne pas assujettir les modifications au règlement de zonage permettant l'implantation d'une école primaire aux règles d'approbation référendaire;

que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit des directives relatives à la densité d'occupation par rapport à la densité du secteur d'implantation dans le cadre de la construction de nouvelles écoles;

que copie de la présente résolution soit transmise aux députés de Soulanges et Vaudreuil, madame Lucie Charlebois et monsieur Yvon Marcoux, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux commissions scolaires Lester B. Pearson et des Trois-Lacs, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Proposition adoptée.

DÉCRET 1992-2005 : DEMANDE DE MODIFICATION À LA LISTE DES COURS D'EAU EXCLUS

CONSIDÉRANT l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales précisant les cours d'eau exclus de la compétence des MRC;

CONSIDÉRANT le décret 1992-2005 qui indique les cours d'eau exclus des compétences des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décret précise que la rivière des Outaouais est exclue de la compétence de toutes les autres MRC limitrophes à la rivière des Outaouais exceptée pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les cinq (5) résolutions 2006-01-05, 2008-04-99, 10-03-24-31, 11-03-23-15 et 12-04-25-23 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'apporter les modifications nécessaires au décret 1992-2005 pour inclure la rivière des Outaouais de la liste des cours d'eau exclus de la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces nombreuses demandes de la MRC, il n'y a pas eu de modification au décret 1992-2005 du 20 décembre 2005 pour indiquer que la rivière des Outaouais est exclue de la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur au décret 1992-2005 a des implications juridiques pour la MRC et engendre des coûts importants autant pour la MRC que pour les citoyens;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-05

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de réitérer** notre demande formulée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain



Gaudreault, dans la résolution 2006-01-05 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 25 janvier 2006, dans la résolution 2008-04-99 du comité administratif du 9 avril 2008, dans la résolution 10-03-24-31 du conseil du 24 mars 2010, dans la résolution 11-03-23-15 du conseil du 23 mars 2011 et dans la résolution 12-04-25-23 du conseil du 25 avril 2012 afin d'ajouter la rivière des Outaouais comme cours d'eau exclu pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux députés de Soulanges et de Vaudreuil, madame Lucie Charlebois et monsieur Yvon Marcoux, pour appui et suivi de ce dossier.

Proposition adoptée.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2013 : ADOPTION

13-03-27-06

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2013 tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. <u>RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET</u>

6.1. PARIS-STRASBOURG : PRÉSENTATION DE MONSIEUR CHRISTIAN LAMY ET MADAME NADINE MALTAIS

Monsieur le préfet accueille monsieur Christian Lamy, conseiller en développement culturel de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC, pour une présentation sur le rapport de mission Paris-Strasbourg qui s'est déroulée du 5 au 8 février dernier.

Monsieur le préfet mentionne que la mission fut un succès, car elle a permis de positionner officiellement la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la ville de Vaudreuil-Dorion dans la réalisation et la participation des 5^{es} assises franco-québécoises de la coopération décentralisée, de créer des liens politiques et techniques indispensables à l'amorce d'une coopération durable avec la région de l'Alsace, de s'entendre avec nos homologues français pour la mise en œuvre des prochaines étapes et de rencontrer les intervenants ciblés pour une présence à Lévis.

Monsieur Christian Lamy et madame Nadine Maltais poursuivent en présentant l'atelier qui sera présenté à Lévis sur la thématique *Culture et cohésion sociale* où monsieur le préfet y coprésidera en compagnie de M. Pascal Mangin, président de la Commission Culture au Conseil régional d'Alsace et conseiller municipal de Strasbourg.

Quant à la présentation d'un parcours en région, madame Maltais informe les élus que, considérant plusieurs facteurs qui sont hors de notre contrôle, il est recommandé par les partenaires régionaux de concentrer nos énergies à promouvoir la participation des élus aux assises à Lévis pour ainsi multiplier les opportunités de maillages franco-québécois en culture et dans d'autres secteurs d'activités.



Monsieur le préfet rappelle les 5^{es} assises franco-québécoises de la coopération décentralisée qui se tiendront du 26 au 28 mai 2013 à Lévis. Il invite les élus à y participer en grand nombre.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 21 FÉVRIER 2013

Madame Patricia Domingos, présidente par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-07

Il est proposé par madame Patricia Domingos, appuyé par monsieur Mario Cadieux et résolu d'adopter le compte rendu du comité consultatif agricole du 21 février 2013.

Proposition adoptée.

7.1.1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à produire un plan de travail;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du plan de travail est nécessaire pour recevoir un montant initial de dix-mille dollars (10 000 \$) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole du 21 février 2013;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-08

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le plan de travail du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante à la présente et **de le transmettre** à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Proposition adoptée.

7.2. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 6 MARS 2013

Monsieur Réal Boisvert, président par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 6 mars 2013.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres sur l'inauguration de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le lundi 22 avril à 15 h, Jour de la Terre. L'ouverture officielle est prévue pour le 26 avril.



7.2.1. PROJET « PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » DE NATURE-ACTION QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la MRC est un partenaire de Nature-Action Québec pour le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance qui forment la Couronne Sud du lac des Deux Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de vingt-mille dollars (20 000 \$) de la part de la MRC pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT le projet cadre avec la Politique de l'arbre et des boisés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement et d'environnement recommande au conseil d'appuyer Nature-Action Québec pour la poursuite de leurs activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61001 419;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'appuyer** Nature-Action Québec pour la poursuite des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges octroie une subvention de vingt-mille dollars (20 000 \$) pour la réalisation de ce projet.

Proposition adoptée.

7.2.2. PROJET « PLANIFICATION DES CORRIDORS VERTS DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT » (PHASE 2 – 2012-2015) : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet « Planification des corridors verts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent » implique plusieurs partenaires, à savoir le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent, Nature-Action Québec (NAQ) et la Société de conservation et d'aménagement du bassin versant de la rivière Châteauguay (SCABRIC);

CONSIDÉRANT QUE le projet de planification des corridors verts de la Valléedu-Haut-Saint-Laurent sera utile afin d'assurer la cohérence des interventions de tous les acteurs participant au projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec le projet du corridor vert de Vaudreuil-Soulanges et la Politique de l'arbre et des boisés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des corridors verts sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dès 2015;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution de type « nature » de la part de la MRC sous forme de participation aux rencontres;



CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement et d'environnement recommande au conseil d'appuyer Nature-Action Québec pour le projet « Planification des corridors verts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent »;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'appuyer** Nature-Action Québec pour le projet « Planification des corridors verts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent » (Phase 2 – 2012-2015);

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges accorde une contribution de type « nature » pour la réalisation de ce projet sous forme de participation aux rencontres.

Proposition adoptée.

7.3. TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 7 MARS 2013

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.4. COMITÉ SUR LES STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU 5 FÉVRIER 2013

En l'absence de madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, monsieur le préfet explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.5. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 15 MARS 2013

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.6. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 7 MARS 2013

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-12

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 7 mars 2013.

Proposition adoptée.

7.6.1. ASSURANCE COLLECTIVE

7.6.1.1. RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'AUTOASSURANCE AVEC LA FIRME AGA

CONSIDÉRANT la résolution 10-02-10-09 qui mandate la firme AGA à titre de gestionnaire de l'autoassurance pour les soins médicaux et dentaires;

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des membres du regroupement en autoassurance depuis le 1^{er} janvier 2011, à savoir :

- la correction rétroactive des frais de gestion facturés par la firme AGA depuis le 1^{er} janvier 2011 de façon à ce que ces derniers soient inclus dans le montant prévu à la convention de gestion signée entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la firme AGA;
- la correction du calcul de la taxe d'assurance afin que cette dernière soit appliquée conformément à la Loi, au montant de la prime;



- le remboursement de la TPS chargée indûment au mois de décembre 2010;
- une facture mensuelle unique pour chaque membre du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges négocie de bonne foi avec la firme AGA depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGA ne respecte pas la convention de gestion en autoassurance et refuse de répondre aux demandes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 février 2013 avec les représentants des municipalités et des régies membres du regroupement en autoassurance;

CONSIDÉRANT la lettre de la firme AGA du 28 février 2013 informant la MRC de Vaudreuil-Soulanges que le régime d'autoassurance prendra fin le 1^{er} avril 2013 si la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne se soumet pas à des demandes qu'elle considère indues;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-13

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **de résilier** la convention de gestion pour l'autoassurance entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la firme AGA à compter du 1^{er} avril 2013 et, ce faisant, suite à la lettre du 28 février de la firme AGA.

Proposition adoptée.

7.6.1.2. GESTION DE L'AUTOASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE : OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 février 2013 avec les représentants des municipalités et des régies membres du regroupement en autoassurance;

CONSIDÉRANT la résiliation de la convention de gestion en autoassurance entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la firme AGA en date du 1^{er} avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme BFL Canada agit à titre de courtier et qu'elle est en mesure de prendre en charge une transition d'AGA vers SSQ pour les services d'autoassurance dans le délai du 1^{er} avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de la firme BFL Canada est de 2 % et que les frais administratifs passeront de 18,25 % à 16,5 % pour l'assurance vie, l'assurance salaire de longue et de courte durée dans le cadre du contrat déjà en cours entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et SSQ;

CONSIDÉRANT QUE SSQ est un assureur et qu'en le mandatant pour agir à titre de gestionnaire de l'autoassurance, la MRC de Vaudreuil-Soulanges économisera la TPS et la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires :

```
02 12000 200 - 30.88 %;
02 13000 200 - 8.20 %;
02 22000 200 - 2.25 %;
02 32000 200 - 2.97 %;
02 40000 200 - 4.34 %;
02 45400 200 - 20.02 %;
02 46000 200 - 5.37 %;
02 59000 200 - 2.89 %;
```



02 61000 200 - 10.08 %; 02 61001 200 - 5.03 %; 02 69000 200 - 4.23 %; 02 70200 200 - 3.74 %;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-14

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'octroyer** un contrat d'une durée d'un (1) an, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, à la firme BFL Canada à raison de deux pour cent (2 %) des frais d'administration;

d'octroyer un contrat d'une durée d'un (1) an, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, à la firme SSQ pour la gestion de l'autoassurance médicale et dentaire;

de mandater le directeur général pour signer les documents afférents aux contrats.

Proposition adoptée.

7.7. COMITÉ DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DU 19 FÉVRIER 2013

Monsieur Réal Boisvert, président par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-15

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments et des infrastructures du 19 février 2013.

Proposition adoptée.

7.8. COMITÉ SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU 13 MARS 2013

Monsieur Robert Sauvé, en remplacement de madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique culturelle du 13 mars 2013.

Proposition adoptée.

7.8.1. FESTIVAL DE CIRQUE VAUDREUIL-DORION: PROJET « LE CHAPITEAU EUGÈNE CHAPLIN »: DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion consiste à faire l'acquisition, l'implantation et la gestion d'un chapiteau de type européen quasi permanent (8 mois) à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise, de façon générale, les objectifs suivants :

- la consolidation de l'organisme par la diversification des sources de revenus;
- la bonification de l'offre touristique dans la région par un produit d'appel unique et novateur;
- l'augmentation de la notoriété de festival par le développement d'un volet international;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va permettre :

un achalandage accru pour le festival;



- la consolidation de l'organisme par l'embauche de personnel associé à la gestion et à la programmation de la structure (chapiteau);
- la mise en place d'une structure (chapiteau) afin de développer différentes sources de revenus pour le festival;
- à la compétition de cirque d'atteindre un standard plus international avec un bâtiment conçu pour les difficultés que peut engendrer un spectacle de cirque avec, notamment, les numéros aériens;
- la mise en place d'un attrait touristique supplémentaire avec un spectacle équestre qui sera présenté durant 6 à 8 semaines dès l'été 2014;
- le développement du tourisme d'affaires avec un concept cirque qui est unique au Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations positives émises sur le projet par le comité sur la politique culturelle de la MRC du 13 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC octroie quinze-mille dollars (15 000 \$) au Festival de cirque pour son fonctionnement;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-17

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** le projet « Le chapiteau Eugène Chaplin » déposé par le Festival de cirque Vaudreuil-Dorion à la Commission tourisme de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

7.8.2. PROJET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA MRC : PRÉSENTATION DE MADAME NADINE MALTAIS

Monsieur le préfet accueille madame Edith Prégent, chargée de projets au musée régional de Vaudreuil-Soulanges et madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC, pour une présentation sur le projet d'inventaire du patrimoine culturel de la MRC.

7.9. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 8 FÉVRIER 2013

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-18

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 8 février 2013.

Proposition adoptée.

7.9.1. PACTE RURAL 2 7.9.1.1. OCTROI DES SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le plan de travail du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité sur la politique de la ruralité suite à la rencontre du 8 février 2013;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-19

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre du Pacte rural 2, selon les montants indiqués :



	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	CLD Vaudreuil- Soulanges	Soutien à la vérification comptable des projets soutenus par le Pacte rural 2 (projet administratif)	5 000 \$
2	Sainte-Justine-de- Newton	Réalisation d'une démarche de planification stratégique	10 000 \$
	TOTA	L DES PROJETS ACCEPTÉS	15 000 \$

Proposition adoptée.

7.9.1.2. RÉACTUALISATION DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Pacte rural 2 (2007-2014) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un plan de travail réactualisé pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des modifications soumises par le comité sur la Politique de la ruralité (voir pièce jointe);

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-20

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** la réactualisation 2013 du plan de travail du Pacte rural 2.

Proposition adoptée.

7.9.1.3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Pacte rural 2 (2007-2014) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un rapport d'activités quant à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités remis par monsieur Philippe Roy, conseiller en développement rural du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, pour l'année 2012 du Pacte rural 2 (voir pièce jointe);

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-21

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** le rapport d'activités 2012 du Pacte rural 2.

Proposition adoptée.

7.10. SOUS-COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 14 DÉCEMBRE 2012

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-03-27-22

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'adopter** le compte rendu du sous-comité de diversification et de développement du 14 décembre 2012.



Proposition adoptée.

7.10.1. OCTROI DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le plan de diversification et de développement de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du sous-comité de diversification et de développement suite à la rencontre du 14 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) suite aux recommandations du sous-comité;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-23

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre de la troisième (3^e) année du protocole de diversification et de développement du territoire hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon les montants indiqués :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	CDD de la MRC de Vaudreuil- Soulanges	Promotion de la « Porte d'entrée du Québec » (Fiduciaire : CLD Vaudreuil-Soulanges)	3 500 \$
2	Hudson, Rigaud, Saint-Lazare, Sainte-Justine-de- Newton, Sainte- Marthe et Très- Saint-Rédempteur	des sentiers multifonctionnels de L'escapade dans une perspective de développement régional (Fiduciaire : CLD Vaudreuil-	
Soulanges) TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			23 500 \$

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.



10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-03-27-24

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-03-27.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-03-27, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

10.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général fait le suivi sur l'état des finances.

10.1.3. ANGES DES PARCS 2013 : OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe financièrement au projet « Anges des Parcs » depuis les sept (7) dernières années;

CONSIDÉRANT le rapport positif du projet;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de services au comité de sécurité publique du 1er octobre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'octroyer le contrat pour la période du 15 mai au 23 août 2013;

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre de services au budget 2013;

CONSIDÉRANT le retrait de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton du projet;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 21000 970;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-25

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de verser** la somme de soixante-six-mille-quatre-cent-trente-cinq dollars (66 435 \$) à l'organisme *Comité Jeunesse La Presqu'île*, pour la période du 15 mai au 23 août 2013, dans le cadre du projet « Anges des Parcs » et **d'autoriser** le directeur général à signer l'acceptation de l'offre de services.

Proposition adoptée.

10.1.4. 11^E APPEL DE PROJETS DU PACTE RURAL : MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'approbation du 11e appel de projets du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire disponible en 2012 dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT le bien-fondé du projet de consolidation / bonification du poste d'accueil de la municipalité de Pointe-Fortune;



POUR CES MOTIFS.

13-03-27-26

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de reporter** le projet de consolidation / bonification du *poste d'accueil* de la municipalité de Pointe-Fortune à 2013.

Proposition adoptée.

10.2. GREFFE ET LÉGISLATION

10.2.1. PANNEAU AUTOROUTIER SUR L'ÎLE PERROT : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les analyses réalisées et les démarches entreprises afin d'implanter des panneaux autoroutiers aux quatre portes d'entrée du territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un panneau autoroutier sur l'île Perrot;

CONSIDÉRANT l'offre de location d'une période de soixante (60) mois du ministre des Transports en date du 13 février 2013 pour un montant de cinq-cent-soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-huit cents (574,88 \$);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 19000 999;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-27

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Claude Pilon et résolu d'autoriser le directeur général à signer l'offre de location d'une période de soixante (60) mois intitulée « Permission d'occupation avec construction » et de remettre un chèque de cinq-cent-soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-huit cents (574,88 \$) au ministère des Finances.

Proposition adoptée.

10.2.2. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION 10.2.2.1. AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion au printemps 2013;

CONSIDÉRANT les contrats attribués pour les filières, soient pour les résidus domestiques dangereux (RDD), la fourniture, la levée et le transport des conteneurs ainsi que le traitement et la valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à chaque contrat sont en fonction des matières reçues à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux pourraient excéder la somme prévue au budget 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir les crédits suffisants pour l'octroi des contrats:

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-28

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'affecter toutes les sommes excédentaires aux dépenses prévues aux prévisions budgétaires pour les contrats des filières de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion au fonds de roulement:



de payer les sommes affectées au fonds de roulement à la fin de l'année financière, soit à même le fonds des écocentres, soit à même le fonds général ou soit au surplus accumulé non réservé.

Proposition adoptée.

10.2.2.2. FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADJUDICATION

VU les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 15 février 2013;

CONSIDÉRANT l'ouverture de quatre (4) soumissions reçues le 18 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise RCI Environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-29

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'adjuger le contrat à RCI Environnement inc. pour une durée de deux (2) ans selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix joint à la présente et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.2.2.3. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles qui a eu lieu entre le 15 février et le 18 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT l'ouverture prévue de l'écocentre au printemps 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-30

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu de mettre fin à ce processus d'appel d'offres public et d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à retourner en appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des différentes matières, soit les résidus suivants :

- les bardeaux d'asphalte;
- le bois traité;
- le bois excluant le bois traité;
- résidus de construction, rénovation et démolition (CRD);
- les encombrants non métalliques;

en excluant les pneus hors normes.

Proposition adoptée.



10.2.2.4. FILIÈRES DE VALORISATION DES MATIÈRES : OCTROI DE CONTRATS

MATIÈRES GRANULAIRES (BÉTON, ASPHALTE, PIERRE)

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Pavages Vaudreuil Itée* datée du 4 février 2013 d'un montant de soixante-treize dollars et soixante-quinze cents (73,75 \$) par conteneur de vingt (20) verges3, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle valorisée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-31

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Pavages Vaudreuil Itée d'un maximum de deux-mille-six-cent-cinquante-huit dollars (2 658 \$) plus les taxes applicables pour la valorisation des matières granulaires (béton, asphalte, pierre) en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

FOURNITURE D'UN CONTENEUR, COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DU CARTON

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise proposée est le fournisseur de services du contrat 2012-2016 pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Rebuts Solides Canadiens* datée du 28 novembre 2012 d'un montant de trente-cinq dollars (35 \$) par mois pour la location du conteneur et de trente-cinq dollars (35 \$) par collecte pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de collectes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,



13-03-27-32

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Rebuts Solides Canadiens du Groupe TIRU d'un montant maximum de deux-mille-quatre-cent-quarante dollars (2 440 \$) plus les taxes applicables pour la fourniture d'un conteneur, la collecte, le transport et la valorisation du carton de l'écocentre en fonction du nombre réel de collectes pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

COLLECTE, TRANSPORT ET RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion:

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre offrira le service de récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Recyclage Écosolutions inc. est un fournisseur de services dont les techniques de récupération sont des plus performantes au niveau environnemental;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Recyclage Écosolutions inc.* datée du 12 mars 2013 d'un montant pour chaque collecte de trente dollars (30 \$) par appareil pour les cinq (5) premiers et de quinze dollars (15 \$) pour les appareils supplémentaires pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de collectes et d'appareils collectés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45405 446;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-33

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Recyclage Écosolutions inc. d'un maximum de vingt-et-un-mille-deux-cent-cinquante-cinq dollars (21 255 \$) plus les taxes applicables pour la collecte, le transport et la récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures entreposés à l'écocentre en fonction du nombre réel de collectes et d'appareils collectés pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.2.3. TABLEAU DES COMITÉS : MODIFICATIONS

13-03-27-34

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** les modifications apportées au tableau des comités de la MRC tel que déposé.

Proposition adoptée.



10.2.4. ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MRC ET LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente de gestion entre la MRC et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, maintenant le ministère des Finances et de l'Économie du Québec, autorisée par la résolution 12-06-27-25;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente entre la MRC et le CLD;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-35

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente de gestion entre la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, faisant partie intégrante de la présente, afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice et **de transmettre** une copie de la présente résolution au ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Proposition adoptée.

10.2.5. RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC : ADOPTION

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre le MAMROT et la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit déposer un rapport de reddition de comptes au MAMROT;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-36

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Marc Roy et résolu d'adopter le rapport de reddition de comptes relatif au programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

11.1. RÉALISATIONS 2012 : DÉPÔT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CHEF DE BUREAU DE PROJETS : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le départ de madame Patricia Bonnel, employée occupant le poste de chef de bureau de projets, pour un congé de maternité en mars 2013;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2013;



CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat en gestion de bureau de projets et en gestion du personnel;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 13000 141 5 %;
- 02 61000 141 10 %;
- 02 69000 141 10 %;
- 02 22000 141 1 %;
- 02 29000 141 1 %;
- 02 70200 141 1 %;
- 02 46000 141 2 %;
- 02 40000 141 5 %;
- 02 45400 141 35 %;
- 02 59000 141 1 %;
- 02 61001 141 28 %;
- 02 32000 141 1 %;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-37

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Jocelyn Cardinal à titre de salarié temporaire à temps plein, pour le poste de chef de bureau de projets, soit du 2 avril 2013 au 3 octobre 2014 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, selon la classe chef de bureau de projets, échelon 5, de la politique des cadres et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.



15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1.1. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE PUBLIQUE: POSITIONNEMENT DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le directeur général dépose une résolution reçue du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges concernant la création d'une réserve foncière publique.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. <u>INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)</u>

Messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, et Raymond Malo, directeur général adjoint, informent les membres du colloque de la Couronne Sud qui aura lieu le 6 juin 2013.

Ils informent également les membres de leur rencontre avec monsieur Applebaum, maire de la ville de Montréal ainsi que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), concernant, notamment, le processus de modifications du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. FINANCEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les dispositions législatives obligeant les municipalités à assurer aux personnes handicapées un service de transport adapté à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du financement pour un service de transport adapté sont répartis entre les municipalités, les usagers, le ministère des Transports et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour les municipalités du territoire de l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE les montants assumés par les municipalités croissent de façon importante d'année en année, et que leur prorata est passé de 38 % à 62 % du budget d'exploitation;



CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports maintient ses subventions pour le transport adapté sans indexation depuis 2008 ce qui a pour effet que les contributions gouvernementales (MTQ et AMT) voient leur prorata diminué;

CONSIRÉRANT Qu'avant 2010, l'AMT remboursait les déficits provenant des déplacements effectués à l'extérieur du territoire desservi par les organismes de transport adapté pourvu que ces déplacements soient effectués sur le territoire de l'AMT;

CONSIDÉRANT QU'à compter de 2010, l'AMT a limité les remboursements des déplacements effectués à l'extérieur du territoire desservi par les organismes de transport adapté à la hauteur de 10 \$ par déplacement, en plus de plafonner l'aide en fonction d'un montant maximal par année par organisme de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux services demandés par nos citoyens qui utilisent le transport adapté sont offerts uniquement à l'extérieur du territoire couvert par les organismes de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE des services demandés tels que l'hémodialyse exigent trois déplacements par semaine pendant toute l'année, et ce, dans un hôpital;

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande grandissante issue de la croissance démographique et du vieillissement de la population, pour les services de transport adapté pour des services qui ne sont pas offerts sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation de la demande de service à l'extérieur du territoire de la MRC se poursuivra tant qu'il n'y a pas d'hôpital sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la population actuelle de la MRC est de 143 380 et que celle prévue en 2031 est de 186 213;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 855 km², soit un territoire plus grand que celui de l'île de Montréal et de la ville de Laval;

CONSIDÉRANT une hausse du coût des services de transport en lien avec l'augmentation substantielle du coût du carburant au cours des 5 dernières années:

CONSIDÉRANT QUE la hausse du taux de la TVQ de 7.5 % à 9.5 % dont 50 % n'est pas remboursable constitue une dépense supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des facteurs ci-haut mentionnés impose une augmentation importante des coûts du transport adapté aux municipalités;

POUR CES MOTIFS,

13-03-27-38

Il est proposé par madame Manon Trudel, appuyé par monsieur Marc Roy et résolu de demander au ministre des Transports de revoir le financement du transport adapté afin que les augmentations des coûts du transport adapté ne soient pas entièrement assumées par les municipalités;

que les sommes allouées par les déplacements hors territoire soient augmentées pour les organismes de transport adapté qui n'ont pas d'hôpital sur leur territoire desservi;

qu'une copie de cette résolution soit transmise aux députés de Vaudreuil et de Soulanges et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et suivi.



Proposition adoptée.

20.2. PIPELINE ENBRIDGE: POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il y aura une soirée d'informations à Rigaud concernant le pipeline Enbridge le 4 avril 2013.

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2012, Pipelines Enbridge inc. (Enbridge) a déposé auprès de l'Office national de l'énergie une demande d'approbation, aux termes de l'article 58 et de la partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, visant l'inversion du tronçon de la canalisation 9 entre North Westover, en Ontario, et Montréal, au Québec, ainsi que l'accroissement de la capacité sur l'ensemble de la canalisation 9, de Sarnia, en Ontario, jusqu'à Montréal, et une révision des règles et règlements tarifaires pour la canalisation 9 afin de permettre le transport de brut lourd des sables bitumineux de l'Alberta vers les États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE cet oléoduc traverse les municipalités de Sainte-Justinede-Newton, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud et Pointe-Fortune, situées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le pétrole est une matière hautement polluante et toxique et que tout déversement accidentel pourrait contaminer les eaux pour des générations à venir, ce qui aurait des conséquences sur la culture des terres, l'élevage d'animaux, les sources individuelles et publiques d'alimentation en eau potable ainsi que sur les cours d'eau et lacs de la région;

CONSIDÉRANT l'âge avancé de l'oléoduc (près de quarante (40) ans), l'éventualité d'un bris est envisageable;

CONSIDÉRANT le risque supplémentaire relié au changement de débit et à l'augmentation de la pression, les deux étant requis pour transporter le pétrole des sables bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses requêtes provenant de municipalités, de groupes et d'individus ont été formulées auprès des ministres de l'environnement des deux paliers gouvernementaux pour la tenue d'audiences publiques sur l'évaluation des risques;

POUR CES MOTIFS.

13-03-27-39

Il est proposé par madame Patricia Domingos, appuyé par madame Gaëtane Legault et résolu de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), à l'instar d'autres municipalités, la tenue de consultations publiques sur le projet d'inversion du pipeline Montréal de la compagnie Enbridge par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement du Québec et de solliciter l'appui de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, relativement à cette requête.

Proposition adoptée.

20.3. DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE : UN ENJEU D'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Monsieur le directeur général dépose une résolution reçue de la Fédération québécoise des municipalités concernant le développement énergétique.

Madame Patricia Domingos donne des explications aux membres.

13-03-27-40

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **de reporter** la décision à une prochaine séance.



Proposition adoptée.

20.4. CÉGEP DE VALLEYFIELD : DEMANDE

13-03-27-41

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **de suggérer** au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie la nomination de M^e Katherine-Érika Vincent pour le poste de représentante du milieu socioéconomique au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield.

Proposition adoptée.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Un citoyen, monsieur René-Philippe Hébert, va faire parvenir à la MRC un document à titre informatif concernant le pipeline Enbridge. Ce document fait état des points qui vont être amenés à la soirée d'informations qui aura lieu le 4 avril prochain à Rigaud.

Monsieur Crevier demande des explications concernant les états financiers 2012. Monsieur le directeur général lui répond qu'il en sera question lors de la séance du conseil du mois de juin 2013.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, quitte son siège à 21 h 39.

PROPOSITION DE PROCÉDER À HUIS CLOS

13-03-27-42

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de procéder** à huis clos à 21 h 42.

Proposition adoptée.

PROPOSITION DE LEVER LE HUIS CLOS

13-03-27-43

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Patrick Bousez et résolu de lever le huis clos à 22 h 2.

Proposition adoptée.

23. LAC-À-L'ÉPAULE : SUIVI ET POSITIONNEMENT

13-03-27-44

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Patrick Bousez et résolu d'adopter les orientations prises lors du lac-à-l'épaule 2013 relatives au plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA), à la politique de solidarité financière, à la gouvernance et à la gestion des matières résiduelles.

Proposition adoptée.



13-03-27-45

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** la séance **soit levée** à 22 h 4.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier